

Création du Groupe de fournisseurs des services postaux de paiement¹

Généralités

La mission de l'UPU dans le domaine des services postaux de paiement est de donner accès à tous ceux qui vivent et travaillent dans leur propre pays ou à l'étranger à des services postaux de paiement efficaces, fiables, sûrs et abordables, conformément aux engagements de l'UPU en matière de développement social et économique en faveur de la bonne gouvernance, du respect des principes d'éthique et de l'égalité des droits.

A cette fin, le Congrès de Doha 2012 et le CEP lors de ses sessions 2013.2 et 2014.1 ont décidé de faire de la création du GFSP de l'UPU une action stratégique prioritaire. La proposition finale sur la création du GFSP sera présentée au CEP et au CA pour approbation en octobre/novembre 2014.

Objectifs

- Permettre aux membres du GFSP d'offrir à leurs clients des services postaux de paiement efficaces, fiables, sûrs et abordable sur le réseau postal mondial de paiement électronique (RPMPE) de l'UPU, qui servira de plate-forme d'interconnexion aux divers fournisseurs, réseaux et partenaires.
- Etendre l'accès au RPMPE de l'UPU et coordonner sa gestion.
- Fixer des buts et appliquer des normes ainsi que des règles de performance et de rémunération communes.
- Développer de nouveaux éléments de service et donner une formation aux utilisateurs actuels et à venir du RPMPE.
- Développer des partenariats entre tous les opérateurs désignés ainsi qu'avec les partenaires éventuels (institutions financières non postales).
- Mettre en œuvre un accord multilatéral commun (une seule signature garantissant la relation d'affaire avec tous les autres membres du GFSP).
- Faciliter le développement des activités des membres grâce à l'application de normes de qualité et de règles de rémunération communes du GFSP.
- Etendre le système centralisé de compensation et de règlement de l'UPU au monde entier.
- Promouvoir et gérer la marque mondiale UPU.
- Etendre d'ici à 2020 le RPMPE à:
 - 150 pays;
 - plus de 3000 couloirs;
 - 50 partenaires non postaux.

Avantages

- Tous les membres, qu'ils soient ou non membres du CA et du CEP, participent à la gestion et à la prise de décisions du GFSP.
- Les membres sont les fournisseurs opérationnels des services (opérateurs).

¹ Cette note de synthèse est basée sur les documents qui seront présentés au CEP et au CA en octobre/novembre 2014.

- Outre développer le RPMPE, le GFSPP guidera l'évolution de l'UPU en ouvrant ou en élargissant les partenariats avec les fournisseurs et les réseaux de services de paiement, en développant de nouveaux produits et services, etc.
- Le GFSPP améliorera la réactivité au besoin urgent de développer de nouveaux services tels que les paiements sur plates-formes mobiles, le porte-monnaie électronique, les cartes prépayées et les paiements du commerce électronique. Il travaillera aussi à l'extension des services actuels et à l'introduction de nouvelles solutions informatiques et communicationnelles, telles que l'interconnexion réseau et satellite.
- La participation directe de tous les membres à la gestion du RPMPE permettra:
 - la coordination efficace des activités communes de marketing et de promotion;
 - l'amélioration de la qualité de service, notamment de son évaluation, l'introduction de systèmes de rapports et de rémunération en fonction des résultats.
- Simplification des opérations et l'optimisation des cadres commerciaux et juridiques:
 - Accord commun multilatéral.
 - Recueil électronique.
 - Système de renseignements.
 - Normes de qualité de service.
- Renforcement de la responsabilité, des relations financières et de la stabilité entre les membres grâce au système centralisé de compensation et de règlement de l'UPU, qui permettra aux membres de régler leurs transactions et rémunérations mutuelles en une seule opération.
- Extension mondiale de la marque collective de l'UPU pour la dénomination commune des services offerts.
- Avantage d'une assistance technique et opérationnelle avec l'installation et l'interconnexion des systèmes de paiement.
- Développement de partenariats reflétant les besoins et les intérêts commerciaux des membres du GFSPP.
- La réduction des coûts et l'amélioration de la rentabilité sont garanties par:
 - l'évolution du cadre juridique (plus grand nombre de partenariats, etc.);
 - l'application des nouvelles technologies (paiements mobiles, porte-monnaie électronique, etc.);
 - l'application de normes de qualité communes;
 - la simplification du cadre multilatéral (accord multilatéral, compensation et règlement, etc.);
 - l'ouverture de nouveaux couloirs (extension du RPMPE).
- Pour la première année d'exploitation (2015), l'appui de l'UPU et des membres fondateurs permettra de renoncer à l'application des droits d'adhésion.
- Les contributions au GFSPP seront fixées à partir de 2016; les propositions correspondantes seront soumises au Comité directeur du GFSPP lors de la première assemblée générale du GFSPP.

